

Profitez de l'offre de remboursement en suivant le guide.

Achetez les produits éligibles à la promotion du 2 au 31 décembre 2019*.

Retrouvez la liste des produits éligibles et les paliers de remboursement associés à l'intérieur du dépliant ou en magasin.

L'achat des produits éligibles doit être fait en France métropolitaine, Monaco. Hors DOM TOM

Rassemblez et scannez ou photographiez les pièces suivantes

- Le ticket de caisse ou la facture, datée entre le 2 et le 31 décembre 2019, en entourant le libellé du produit acheté, ainsi que la date d'achat.
- Le code-barres de l'imprimante présent sur l'emballage
Les code-barres sont composés de 12 chiffres et commencent par 7,8 ou 1.



- Pour HP Instant Ink, joignez le mail de confirmation de votre inscription, imprimé ou enregistré au préalable au format PDF. **

Les informations des pièces justificatives doivent être parfaitement lisibles.

Rendez-vous sur le site hp.com/fr/promo

Allez ensuite sur la page dédiée à la promotion au plus tard le 15 janvier 2020. Saisissez en ligne le détail de votre achat, vos coordonnées et votre IBAN/BIC (figurant sur votre RIB, et provenant d'une banque domiciliée en France). Téléchargez les fichiers de vos pièces justificatives, et validez votre participation. Conservez bien votre code de participation démarrant par 147... : il vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier.

Recevez votre remboursement + 10€ de crédit Instant Ink

Remboursement de l'imprimante :

Vous recevrez le remboursement de votre imprimante par virement bancaire sous 6 à 8 semaines à réception de votre dossier conforme. Un email de confirmation vous sera envoyé ; pensez à vérifier vos spams.

À la suite de la validation de votre dossier, vous recevrez par mail un code unique. Connectez-vous à votre compte Instant Ink sur hpinstantink.fr le code qui vous a été transmis (aller dans Mon compte, Coordonnées de facturation, Informations sur le solde prépayé, Saisir le code PIN). Une fois cela fait, votre compte Instant Ink sera crédité de la somme correspondante (10€ TTC)

*10€ supplémentaire crédités sur votre compte Instant Ink pour l'achat d'une imprimante HP éligible et d'un abonnement à HP Instant Ink : abonnez-vous entre le 2 et le 31 décembre 2019 sur <http://hpinstantink.fr>. Cette offre est valable sur les imprimantes HP éligibles à Instant Ink, quel que soit le forfait sélectionné.

** Offre valable du 2 au 31 décembre 2019 inclus : auprès des enseignes et sites internet participant à l'offre membres du réseau agréé de HP France SAS, dans la limite des stocks disponibles et réservée aux particuliers et professionnels résidant en France Métropolitaine ou à Monaco. Offre non cumulable avec d'autres opérations en cours sur les produits porteurs de l'offre. Offre non valable pour les produits d'occasion.

Limitée à une demande (1 demande = 1 imprimante + 1 forfait ou 1 consommable) par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN-BIC). Les frais d'affranchissement et de participation ne seront pas remboursés. Des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Toute demande illisible, incomplète, erronée, manifestement frauduleuse, ne respectant pas les délais d'inscription internet et d'envoi postal ou les modalités énoncées ci-dessus sera considérée comme non-conforme et non remboursée. La société HP ne saurait être tenue responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté. Pour toute information concernant cette opération, vous pouvez écrire à l'adresse postale suivante : Activation offre 147... CS 0016 Cedex Rousset 13102 France.

FINALITÉS – Les données collectées sont les suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Tranche d'âge, Adresse, Email, IBAN/BIC, (Raison Sociale pour les professionnels) ainsi que vos informations d'achat. Le traitement de ces données est nécessaire et limité à la gestion de votre participation à l'opération à savoir l'expédition de vos gains éventuels et la prise en compte et le traitement de vos questions (demandes d'information/réclamation...). La collecte de votre numéro de téléphone nous permet de vous joindre afin de répondre à vos questions. Vos données personnelles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou d'un profilage.

VOS DROITS – Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement européen n°2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des informations vous concernant, auprès du Service client HP France SAS : HP France SAS 14 rue de la Verrerie CS 40012 92197 Meudon CEDEX. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (<http://www.cnil.fr>).

© 2018 HP Development Company, L.P HP France SAS, société au capital social de 72 010 928 €, RCS Evry 448 694 133. HP France SAS 14 rue de la Verrerie CS 40012 92197 Meudon CEDEX.

Du **2 au 31 décembre 2019**, HP vous rembourse **jusqu'à 40€ !**

- **30 € remboursés** pour l'achat d'une imprimante HP Envy 5030 / 5032 / 5050⁽¹⁾
- **40 € remboursés** pour l'achat d'une imprimante HP Envy Photo 6220 / 6230 / 6232 / 6234 / 7134 / 7134 bundle Instant Ink⁽¹⁾ / 7830 / 7830 bundle Instant Ink⁽¹⁾ / HP OfficeJet 8012 / 8014 / 8015 / 8017 / HP OfficeJet Pro 8022 / 8024 / 8025 / 9010 / 9012 / 9014 / 9015 / 9016 / 9019 / 9020 / 9022 / 9025 / 8730 / 7720⁽¹⁾ / 7730⁽¹⁾ / 7740⁽¹⁾ / HP LaserJet 107a⁽¹⁾ / 107r⁽¹⁾ / 107w⁽¹⁾ / M118dw⁽¹⁾ / M28a⁽¹⁾ / M28w⁽¹⁾ / 135a⁽¹⁾ / 135r⁽¹⁾ / 135w⁽¹⁾ / 137fnw⁽¹⁾ / M148dw⁽¹⁾ / M148fdw⁽¹⁾ / 150a⁽¹⁾ / 150nw⁽¹⁾ / M254nw⁽¹⁾ / M254dw⁽¹⁾ / 178nw⁽¹⁾ / 179fnw⁽¹⁾ / M180n⁽¹⁾ / M280nw⁽¹⁾ / M281fdn⁽¹⁾ / M281fdw⁽¹⁾

Bénéficiez de **10€ supplémentaires** ⁽²⁾ crédités sur votre compte Instant Ink pour tout abonnement à HP Instant Ink associé à l'achat d'une imprimante éligible à l'ODR.

⁽¹⁾ Les imprimantes suivantes ne sont pas éligibles à HP Instant Ink

⁽²⁾ HP Instant Ink : Offre valable quel que soit le forfait sélectionné.